

1ère session, 6e parlement, 21 Victoria, 1858.

BILL.

Acte pour soustraire le district de Montréal et partie du district des Trois-Rivières, à l'opération des ordonnances du Bas-Canada, relatives aux chemins d'hiver.

Reçu, et lu pour la première fois, mercredi, 21 avril 1858.

Seconde lecture, jeudi, 27 avril 1858.

M. LABELLE.

TORONTO :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.